

(1)

(N^o 145.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 AVRIL 1870.

Crédits supplémentaires au Département des Affaires Étrangères (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. VAN ISEGHEM.

MESSIEURS,

Les crédits supplémentaires que le Gouvernement réclame pour le service de l'administration de la marine ressortissant au Ministère des Affaires Étrangères, s'élèvent à la somme de fr. 83,026 96 c^s.

L'Exposé des Motifs entre dans quelques détails pour justifier cette demande de crédit.

La somme de 1,927 francs, qui figure au n^o 2, est destinée aux agents du service de sauvetage; ces agents sont payés par vacation; pendant 1869, ils ont dû se porter plus souvent que d'habitude au secours de navires en détresse.

Le crédit, qui figure au Budget de 1869, étant insuffisant, le Gouvernement doit demander un crédit supplémentaire pour payer les services rendus par ces courageux et utiles agents.

Un crédit de 83,000 francs est sollicité pour combler le déficit qui existe sur l'art. 40 (*Matériel de divers services*); ce déficit est occasionné par les tempêtes qui ont régné sur nos côtes. Dans le courant de l'année dernière plusieurs de nos steamers employés au service postal entre Ostende et Douvres, ont éprouvé des avaries majeures en dehors des prévisions ordinaires; ces avaries ont dû être réparées.

(1) Projet de loi, n^o 124.

(2) La section centrale, présidée par M. DOLEZ, était composée de MM. DE CLERCQ, LIPPENS, NOTELTEIRS, VAN ISEGHEM, DE VRIÈRE ET WOUTERS.

Les accidents arrivés au paquebot la *Louise-Marie* ont nécessité l'envoi de ce navire au chantier Cockerill à Anvers. Indépendamment des dépenses qu'a exigées ce steamer, il a fallu faire naviguer constamment le *Léopold* et la *Louise-Marie* pour assurer le nouveau service accéléré; ces deux steamers se sont beaucoup fatigués et ce surcroît de navigation a occasionné aussi des dépenses extraordinaires.

Toutes les sections ont admis le projet de loi. La section centrale vous propose également de l'adopter.

Le Rapporteur,

JEAN VAN ISEGHEM.

Le Président,

H. DOLEZ.

